AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0702
FR0000077158-FS0284

5 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VET'AFFAIRES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2014, M. André Picard a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée HFP qu'il contrôle, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VET'AFFAIRES hors marché.

À cette occasion, la société HPF a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils et a précisé ne plus détenir aucune action VET'AFFAIRES.